

AVIS RIVERAINS ET AUX USAGERS FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2024

Dans le cadre de la Fête Nationale du 14 juillet prochain et de son spectacle pyrotechnique, des interdictions de circulation et de stationnement sont prévues dans le centre-ville et ses abords comme suit :

1 - PLACE DU CHÂTEAU : (CÔTÉ HORLOGE ET MAISON COURVOISIER)

À compter du DIMANCHE 14 JUILLET 2024, 06H00 (six heures) et ce jusqu'au LUNDI 15 JUILLET 2024 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, le **stationnement** des véhicules de toute nature est interdit : sur l'ensemble des parkings de la place du Château (côté horloge et Maison Courvoisier).

À compter du DIMANCHE 14 JUILLET 2024 16H00 (seize heures) et ce jusqu'au LUNDI 15 JUILLET 2024 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, la **circulation** des véhicules de toute nature est interdite : sur l'ensemble des parkings de la place du Château (côté horloge et Maison Courvoisier).

2 - RUE DE CONDÉ RD 736) :

À compter du DIMANCHE 14 JUILLET 2024 06H00 (six heures) et ce jusqu'au LUNDI 15 JUILLET 2024 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, le **stationnement** des véhicules de toute nature est interdit : rue de Condé (RD 736).

À compter du DIMANCHE 14 JUILLET 2024 16H00 (seize heures) et ce jusqu'au LUNDI 15 JUILLET 2024 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, la **circulation** des véhicules de toute nature est interdite : rue de Condé (RD 736).

3 - QUAIS DE L'ORANGERIE, FRANÇOIS MITTERRAND RUE PORT POTON (RD22)

À compter du DIMANCHE 14 JUILLET 2024 06H00 (six heures) et ce jusqu'au LUNDI 15 JUILLET 2024 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, le **stationnement** des véhicules de toute nature est interdit : Quais de l'Orangerie, François Mitterrand et rue Port Poton (RD 22).

À compter du DIMANCHE 14 JUILLET 2024 16H00 (seize heures) et ce jusqu'au LUNDI 15 JUILLET 2024 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, la **circulation** des véhicules de toute nature est interdite : Quais de l'Orangerie, François Mitterrand et rue Port Poton (RD 22).

4 - ENSEMBLE DES VOIES DE CIRCULATION ABOUTISSANT À LA PLACE DU CHÂTEAU ET AUX QUAIS :

À compter du DIMANCHE 14 JUILLET 2024 06H00 (six heures) et ce jusqu'au LUNDI 15 JUILLET 2024 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, le **stationnement** des véhicules de toute nature est interdit : rue Port Gros Jean.

À compter du DIMANCHE 14 JUILLET 2024 16H00 (seize heures) et ce jusqu'au LUNDI 15 JUILLET 2024 02H00 (deux heures), heure de fin des festivités, la **circulation** des véhicules de toute nature est interdite :

- rue Port Gros Jean
- rue de la Font Badant ;
- Grand Rue ;
- rue J.R. Delamain ;
- rue des Carmes ;
- rue Basse ;
- rue de la Saulx ;
- rue du Port ;
- rue des Sallines, rue Sallebrache, rue Quenot, rue des Fontaines et d'une manière générale à l'ensemble des voies de circulation dans ce périmètre aboutissant à la Place du Château et au Quais (périmètre de la manifestation).

Des déviations seront mises en place par les voies communales.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations en consultant le site internet de la Ville : <https://www.ville-de-jarnac.fr>, rubrique MAIRIE / ARRÊTÉS.

Dans l'intérêt commun, je vous remercie pour votre compréhension,

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

À Jarnac, le mercredi 26 juin 2024

Votre Maire

Philippe GESSE



MAIRIE DE JARNAC
1620 Charente

N.B. : Les véhicules gênants pourront être verbalisés et mis en fourrière, je vous remercie donc de bien vouloir prendre toutes vos dispositions.